

AIDEMA**Assemblée générale ordinaire du 02 décembre 2005****RAPPORT MORAL**

Le Conseil d'administration de l'année 2004-2005 était constitué de huit membres élus en majorité parmi les administrateurs des années précédentes ; un nouveau membre a rejoint l'équipe en 2004 : Marie-Hélène PEROT et le CA l'en remercie.

Le Conseil d'administration s'est réuni à 9 reprises et a poursuivi le travail engagé en 2003/2004 tant en ce qui concerne la gestion des salariés que la gestion financière et l'organisation de l'Ecole de Musique. L'intégralité des comptes rendus est maintenant disponible en temps réel sur notre site aidema.net.

Le Bureau du CA a rencontré, en début d'année 2005, les Maires des Communes des Essarts le roi, d'Auffargis, du Perray en Yvelines, des Bréviaires, de Saint Léger en Yvelines afin d'évaluer leurs attentes et solliciter les aides nécessaires au fonctionnement de l'école dans une réelle intercommunalité au sein de la communauté de communes des Etangs.

a) **Adhésions et nombre d'élèves sur l'année scolaire 2004-2005**

Nombre d'adhérents : 159

Nombre total d'élèves : 199

dont 41 adultes (+ de 16 ans)

Répartition des élèves par communes :

Les Essarts le roi : 87

Le Perray en Yvelines : 55

Auffargis : 38

Autres communes : 19

b) **Inscriptions 2005-2006**

Nombre d'adhérents : 158

Nombre total d'élèves : 195

dont adultes (+ de 16 ans)

Répartition des élèves par communes :

Les Essarts le roi : 85

Le Perray en Yvelines : 55

Auffargis : 34

Les Bréviaires : 7

St Léger en Yvelines : 1

Autres communes : 13

Commentaires : les effectifs sont stables mais la répartition par communes peut varier de façon non négligeable d'une année à l'autre entraînant des difficultés budgétaires à l'AIDEMA.

Ainsi par exemple, entre 2003 – 2004 et 2004 – 2005 les effectifs totaux sont restés stables mais nous avons eu 10 élèves de plus au Perray. Les subventions demandées à chaque commune l'étant en fonction du nombre d'élèves de la commune (191 euros par élève, sans augmentation depuis 3 ans) nous avons demandé le même total mais avec augmentation conséquente de la dotation demandée au Perray et une légère diminution pour toutes les autres communes. Compte tenu de l'importance de l'augmentation le Perray n'a pu nous accorder la totalité de la subvention demandée et nous avons été obligé, pour boucler notre budget, de faire régler aux adhérents du Perray un supplément de 41 euros par élèves, ce qui a parfois mal été perçu même en leur expliquant que chaque enfant du Perray était subventionné à raison de 151 euros. Pour éviter cela il faudrait qu'au lieu d'avoir une subvention de chacune des cinq communes nous ayons une seule subvention du même montant total venant directement de la communauté de communes, ce qui nous permettrait de disposer d'une enveloppe globale stable.

Des pré-inscriptions au secrétariat ont eu lieu en Juin 2005.

Les inscriptions se sont poursuivies en Septembre 2005 aux forums des Essarts le Roi, d'Auffargis, du Perray en Yvelines, et pour la première fois à ceux des Bréviaires et de St Léger en Yvelines.

Une journée porte ouverte en présence des professeurs a été organisée aux Essarts le roi le 17 septembre 2005.

Les inscriptions se sont poursuivies au secrétariat de l'école lors des permanences du mercredi.

Les inscriptions ont été réalisées par les bénévoles du Conseil d'administration avec la participation de la nouvelle secrétaire de l'école.

c) **Gestion des salariés sur l'année scolaire 2004-2005**

Le CA a poursuivi sa gestion en respect des obligations de la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA).

Afin de se garantir l'AIDEMA continue d'adhérer au Syndicat patronal SNOGAEC (devenu maintenant CNEA), signataire de la CCNA. En effet, certaines dispositions de la CCNA suscitent des interprétations différentes entre les membres bénévoles du CA et certains salariés. Les renseignements obtenus par les uns et les autres ne sont pas toujours concordants. Le recours au Syndicat permet de préciser les dispositions en cas de désaccord.

Le CA est attaché à conduire l'Ecole de Musique en respect de la réglementation et en accord avec les salariés Professeurs de Musique appréciés de tous.

Compte tenu de la fragilité économique de l'école, le recours au Contrat nouvelle embauche a été retenu à la rentrée 2005 pour le recrutement des nouveaux professeurs.

Une secrétaire a été recrutée début 2005 à raison de 4 heures par semaine pour seconder les bénévoles du CA et le Directeur de l'école. Ce temps n'est pas suffisant pour réaliser toutes les tâches administratives nécessaires et la contribution des bénévoles reste importante. L'évaluation du poste réalisée avant l'embauche avait conclu à la nécessité d'un mi-temps soit 17 heures hebdomadaires pour couvrir l'ensemble des tâches à effectuer mais pour des raisons de prudence financière l'embauche avait été faite sur une base plus réduite. Une réévaluation effectuée après 6 mois montre que, même avec l'aide des bénévoles, le minimum nécessaire

est de 6h30 par semaine en supposant que les 6 mois à venir soient "calmes" compte tenu que le pic de travail lié aux inscriptions et aux examens sera passé.

d) L'équipe enseignante

Un nouveau Directeur pédagogique, Fabien GUILLAUT, ancien élève de l'école, a été recruté pour assurer le remplacement d'Antoine BENTO appelé à de nouvelles fonctions dans une école du Loiret.

Le Conseil d'Administration remercie Antoine pour son dynamisme et son dévouement au service de l'école et lui renouvelle ses vœux de réussite professionnelle et personnelle.

Fabien GUILLAUT a pris la direction, avec efficacité, en début d'année 2005 et a assuré la continuité du plan de travail établi par son prédécesseur.

Changements de professeurs :

- Un nouveau professeur de Chant moderne, Nathalie COHEN, a été recruté à la rentrée 2005
- Le remplacement d'Antoine BENTO a été assuré depuis sept 2004 par Guillaume CHRISTOPHEL (saxophone), Fabien GUILLAUT (clarinette) et Laurian DAIRE (piano jazz). Laurian DAIRE qui a dû déménager pour des raisons professionnelles a été remplacé par Delphine RENARD en septembre 2005.

- Guillaume GIBRAT engagé comme trompette de cavalerie au sein de la garde républicaine nous a quitté et est remplacé par Carole MICHEL, titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de trompette à compter de la rentrée 2005

- Christian JOLY, qui développe sa classe de MAO sur une autre école plus importante, a renoncé à poursuivre son activité à l'AIDEMA. Il est remplacé en synthétiseur et clavier par Matthieu LAUNAY, un de ses anciens élèves de l'école

- Le contrat à durée déterminée de Nicole DUROS qui assurait le remplacement de Clémence DURVYE, n'a pas été renouvelé. Un autre professeur de piano Aude ROULLEAU BIREAU titulaire du Diplôme d'Etat de professeur de piano a été recrutée.

e) Communication avec les adhérents

Des permanences, provisoirement assurées par les bénévoles du CA pendant presque deux ans, sont assurées par la Secrétaire depuis début 2005.

Fréquence en 2004-2005 : une permanence par semaine le mercredi de 16h30 à 18h30 en période scolaire.

Le répondeur de l'école est consulté régulièrement.

Un site Internet aidema.net a été développé qui informe des activités de l'Ecole et est mis à jour régulièrement.

L'Ecole, à défaut de pouvoir assurer un accueil « physique » plus important des adhérents, souhaite s'appuyer sur le site internet de l'école et l'affichage sur les sites pour renforcer l'information. Des échanges par messagerie avec les adhérents équipés viendraient en appui.

f) Le groupe vocal

Le Groupe vocal confirme son dynamisme par la réalisation de plusieurs concerts et son fonctionnement en partenariat avec le CA de l'AIDEMA ;

g) Agrément Jeunesse et Education populaire

L'école a obtenu l'agrément « jeunesse et éducation populaire » en fin d'année 2004 suite à la modification des statuts validée en assemblée générale extraordinaire le 2 décembre 2004.

h) Conclusions

L'Ecole a un avenir et répond à un besoin local reconnu.

Les attentes des Communes et leurs soutiens tant financiers que logistiques apportés à l'école en témoignent.

La majeure partie de l'équipe enseignante y est également attachée et souhaite non seulement sa pérennité mais également son développement.

L'avenir de l'école pourrait s'inscrire dans le développement de la Communauté de Communes des Etangs créée en décembre 2004.

Pour ouvrir l'Ecole à un plus grand nombre, il faut rechercher tous les moyens de réduire la charge des familles et offrir aux élèves des projets qui les intéressent sans se départir d'un objectif de qualité

Pour animer tous ces projets et faire vivre l'Ecole, il faut que des adhérents viennent renforcer l'équipe bénévole du CA et que des moyens puissent être dégagés pour rémunérer la secrétaire et le Directeur pédagogique à hauteur des tâches qui leur sont confiées ou devraient l'être pour assurer un fonctionnement optimal de l'école.